

## Description

L'instructeur ou l'instructrice de la protection civile (instr PCi) assurent la formation des personnes astreintes à la protection civile, dont les cadres qui dirigent le personnel d'intervention lors de catastrophes naturelles, de situations d'urgence ou en cas de menace de conflit armé. Ils conseillent également les unités de protection civile locales et les organisations partenaires actives dans la protection de la population et assument des tâches de conduite.

Leurs principales activités consistent à:

### Instruction

- créer des documents d'instruction technique et des guides méthodologiques adaptés aux personnes astreintes aux cours (adultes âgés de 20 à 36 ans);
- élaborer des séquences de formation, préparer les cours de base et de perfectionnement et préparer le matériel, les appareils et les installations nécessaires;
- dispenser les cours, simuler certaines situations pratiques (accidents et catastrophes) et contrôler l'efficacité de l'intervention;
- vérifier, au terme des cours de formation, si les objectifs ont été atteints;
- mener des entretiens, évaluer les compétences acquises des personnes astreintes aux cours, proposer des mesures de promotion et des recommandations de perfectionnement;
- étudier les décisions et les initiatives à prendre, les tâches à assumer, l'organisation à mettre en place dans les diverses situations;
- veiller à la sécurité des personnes astreintes aux cours;

### Intervention

- préparer des exercices d'intervention, les diriger puis les évaluer;
- connaître tout le matériel technique, savoir l'utiliser et l'entretenir;
- garantir la sécurité et la protection de la santé lors de la réalisation des exercices, réagir correctement lors d'accidents;
- procéder, avec les participants, à des critiques d'exercices et proposer des mesures d'optimisation;
- évaluer, au terme des interventions, les prestations des participants, identifier leurs points forts et leurs lacunes;

### Conduite

- soutenir et conseiller, en tant qu'expert-e, les différentes unités de protection civile locales et les organisations partenaires (sapeurs-pompiers, police, santé publique) lors de la préparation, la réalisation et l'évaluation des cours de répétition;
- accompagner et conseiller les autorités communales, cantonales et fédérales en cas d'accidents ou de catastrophes;
- diriger une organisation de protection civile, garantir les ressources en personnel et en matériel.

### Environnement de travail

L'instructeur ou l'instructrice de la protection civile (instr PCi) exercent leur activité professionnelle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Rattachés au Centre fédéral ou à une organisation régionale de PCi, ils travaillent le plus souvent en classe dans les centres d'instruction. Pour les exercices et les interventions sur le terrain, ils portent un équipement personnel de protection de couleur voyante. Les horaires de travail peuvent être irréguliers, notamment lors d'intervention.

## Formation

La formation d'instructeur ou d'instructrice de la protection civile est modulaire et s'acquiert en emploi.

### Lieu

- formation théorique: Centre fédéral d'instruction, Schwarzenburg/BE;
- formation pratique: en emploi auprès de la protection civile de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

Pour plus de détails, consulter [www.orientation.ch/ecoles](http://www.orientation.ch/ecoles).

### Durée

- 2 ans.

### Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) ou titre jugé équivalent;
- 2 ans de pratique professionnelle en tant qu'instructeur-trice de la protection civile;
- emploi d'instructeur-trice (actuel ou remontant à 2 ans au maximum) pour la Confédération, un canton, une région ou une commune;
- certificats de modules requis ou attestations d'équivalence.

### Titre obtenu

- brevet fédéral d'instructeur ou d'instructrice de la protection civile.

### Contenu

5 modules obligatoires :

- animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes;
- bases de la protection civile;
- évaluer et conseiller;
- conduite et organisation de la protection civile;
- bases de la logistique;

### Modules à choix:

- aide à la conduite à l'échelon de la troupe / des cadres
- assistance à l'échelon de la troupe / des cadres
- pionniers à l'échelon de la troupe / des cadres.

Pour plus de détails, consulter [www.orientation.ch/ecoles](http://www.orientation.ch/ecoles)

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à diriger et gérer une équipe
- Aptitudes pédagogiques
- Facilité d'expression
- Autorité
- Résistance nerveuse
- Esprit d'initiative
- Facilité pour les langues

## Perspectives professionnelles

L'instructeur ou l'institutrice de la protection civile peuvent être engagés par la Confédération, les cantons ou certaines grandes communes en qualité de: chef-fe de classe durant l'instruction générale ou spécialisée, chef-fe de classe durant les cours de cadres, directeur-trice de cours, conseiller-ère d'une organisation de protection civile ou de concepteur-trice et directeur-trice d'exercices destinés aux formations.

Après plusieurs années d'activités, ils ont accès à tous les postes hiérarchiques de la protection civile.

Le nombre de places disponibles en Suisse est très restreint (300 postes environ).

### Perfectionnement

Les instructeurs de la protection civile peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours organisés en collaboration avec l'Office fédéral de la protection de la population, obligatoires selon les employeurs;
- brevet fédéral de formateur-trice;
- diplôme fédéral de cadre des organisations de secours;
- diplôme de formateur-trice d'adultes ES;
- CAS ou DAS en formation d'adultes;
- etc.

Pour plus de détails, consulter

[www.orientation.ch/perfectionnement](http://www.orientation.ch/perfectionnement).

## Professions voisines

- Officier de carrière/Officière de carrière
- Sous-officier de carrière/Sous-officière de carrière

## Adresses

Office fédéral de la protection de la population (OFPP)

Division Protection civile et formation

Kilchermatt 2

3150 Schwarzenburg

Tél.: 058 469 38 11

<https://www.babs.admin.ch/fr/ueberuns/org/gbzsaeazs.html>